

L'Observatoire de l'inclusion bancaire (OIB) : présentation du Secours catholique

Cnis - Commission « Système financier et financement de l'économie »
16 novembre 2017

- **LES PISTES PROPOSÉES**
- **LES RÉSULTATS OBTENUS**
- **CE QU'IL RESTE À FAIRE**



**ENSEMBLE,
CONSTRUIRE
UN MONDE JUSTE
ET FRATERNEL**

Les pistes initialement proposées

Différents critères d'identification des clientèles fragiles avaient été présentés à l'OIB :

- Le montant des flux
- L'origine des flux
- Le montant des frais d'incident constatés
- Le comportement bancaire

Les pistes initialement proposées (suite)

- Une référence au statut ou à la situation sociale des personnes concernées
- Un raisonnement en fonction des revenus et de leur nature
- Un raisonnement en terme de foyer de consommation

Des avancées bienvenues

- **Dans le cadre de la charte AFECEI, les établissements financiers ont individualisé leur clientèle fragile en utilisant (à notre connaissance) des critères pertinents. Beaucoup des critères que nous avons proposés ont été retenus.**
- **MAIS CHAQUE ÉTABLISSEMENT A LES SIENS!**
Ce qui peut conduire à des données disparates et rendre les comparaisons moins significatives.

Les données quantitatives remontées à l'OIB

Annexe à l'arrêté du 9 mars 2016

- Ces données -quantitatives- sont pertinentes. Leur évolution sur une année permet de suivre GLOBALEMENT le comportement d'un Établissement sur un item.
- Mais il serait souhaitable de pouvoir analyser ces évolutions dans le cadre des résultats globaux de l'établissement pour analyser la réalité de l'effort fait.

Les données qualitatives remontées à l'OIB

Annexe à l'arrêté du 9 mars 2016

- Les éléments demandés aux établissements financiers sont pertinents et correspondent globalement à ce que nous avons souhaité.
- Mais il serait intéressant de pouvoir mesurer (ici quantitativement) le niveau de l'effort réalisé en regard du budget général de l'établissement.

Des indicateurs relatifs aux territoires

- Nous souhaiterions que les établissements financiers fassent remonter des données relatives à leur action sur des territoires spécifiques.

Nombre d'agences/Nombre de conseillers de clientèle/évolution des parts de marché

Des progrès réels

- Il ressort de cette brève présentation qu'à notre avis le chemin parcouru est significatif même si une uniformisation de la définition des clientèles et des données géographiques serait la bienvenue.

Vers une nouvelle avancée

Mais deux étapes indispensables

pour mesurer la réalité et l'effectivité des efforts faits par les établissements financiers restent à franchir.

LA LEVÉE DE L'ANONYMAT DES DONNÉES

Cette idée était et demeure une des idées maîtresses du Manifeste que nous avons lancées en 2013/2014.

LA CERTIFICATION

Conséquence naturelle de la levée de l'anonymat, elle permettra de constater l'adéquation entre le discours et la réalité des politiques suivies par les établissements financiers.